



**ASSEMBLÉE DES DÉLÉGUÉ-E-S
21 MAI 2025**



**AUBERGE DU LION D'OR,
À SIVIRIEZ**

Ordre du jour

1. Accueil et constitution de l'Assemblée
2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 6 novembre 2024
3. Rapport d'activités 2024
4. Comptes 2024
 - Présentation
 - Rapport de la commission financière
 - Approbation
5. Election de deux membres du Comité de direction
 - Représentation des communes de Rue et de Grangettes
6. Divers
 - Plan directeur regional: information
 - Autres

2. Adoption du procès-verbal de l'Assemblée du 06.11.2024

Questions ?



Approbation



RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024



ASSOCIATION GLÂNE RÉGION
Rue du Château 112
1680 Romont
www.glaneregion.ch
info@glaneregion.ch



3. RAPPORT D'ACTIVITÉS 2024

<https://glaneregion.ch/association-glane-region/#documents>

Valentin Bard

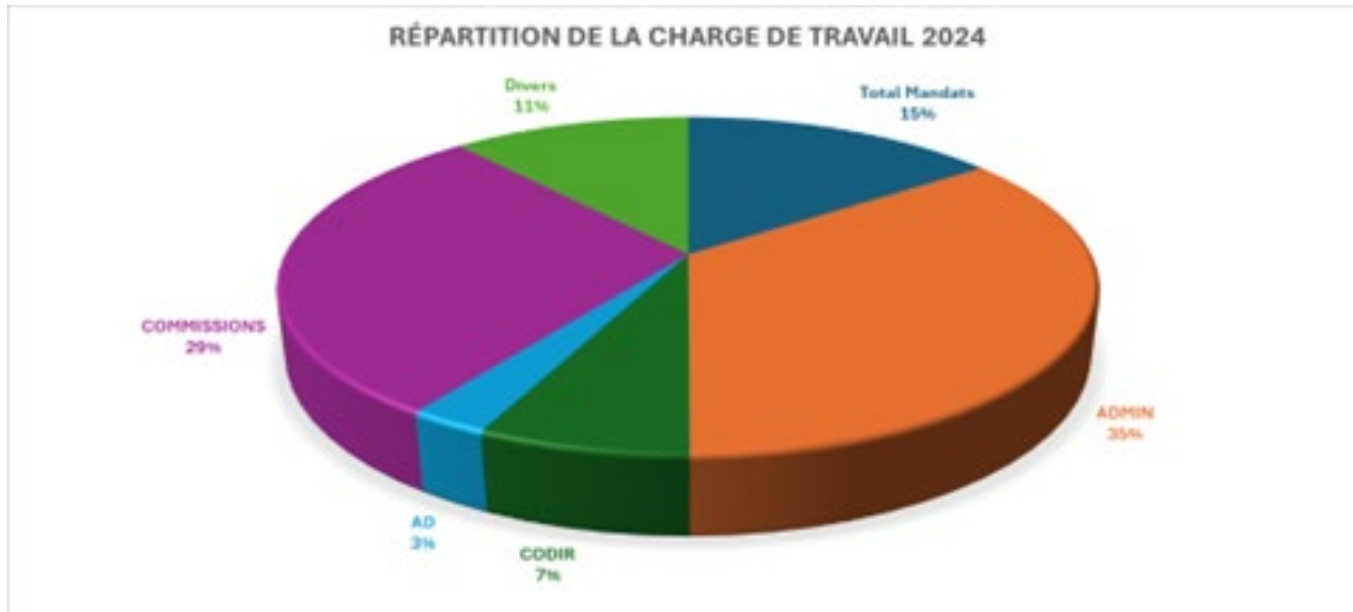
Président

Simon Richoz

Directeur

Secrétariat général

- > 3 EPT (4 personnes) à la fin 2024



Chiffres-clés



1200 factures
fournisseurs (dont
+1000 pour les
mandats)
300 factures débiteurs

47 séances (30 pour AGR)



78 dossiers de jetons de
présence établis (dont
52 au niveau AGR)

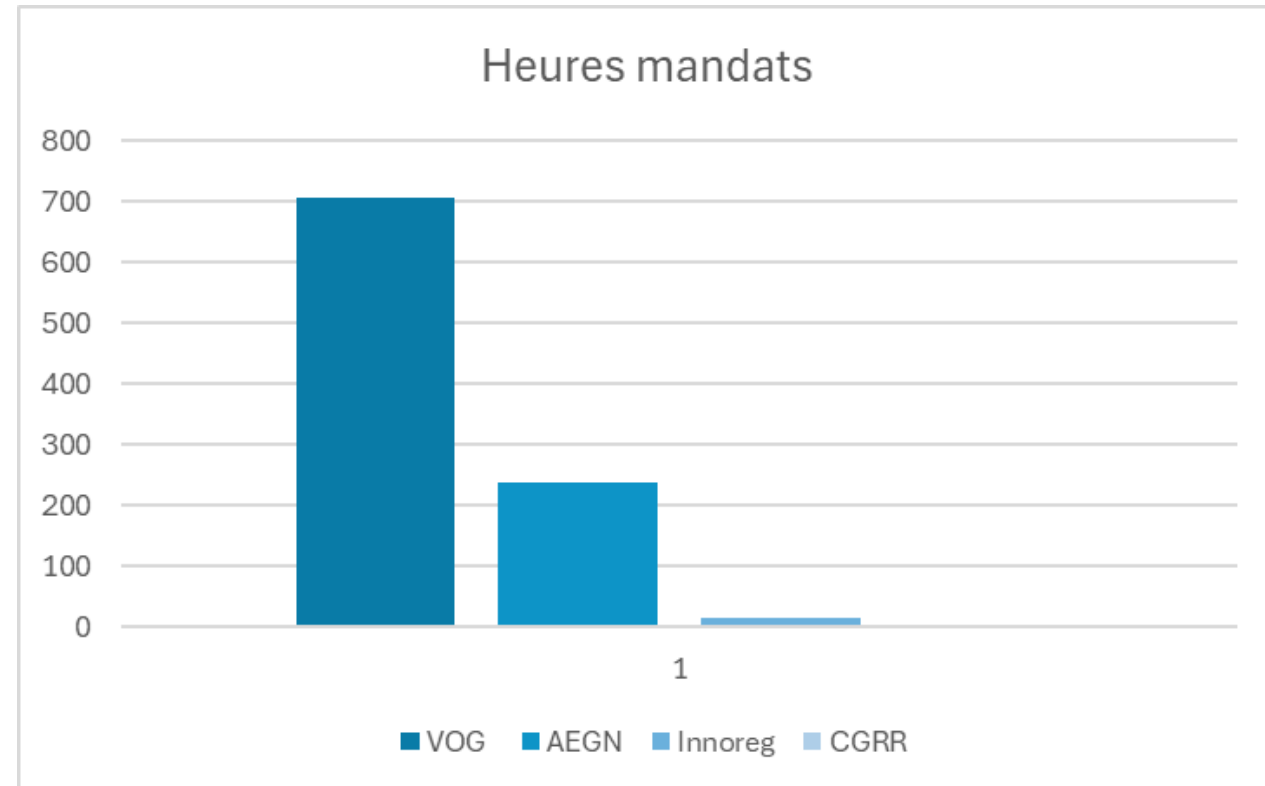
23 salaires gérés
chaque mois (dont
13 au niveau AGR)



Mandats



~ 1'000 heures de travail en 2024



Rapport d'activités 2024 de l'AGR

Questions ?





4. COMPTES 2024

Simon Richoz

Directeur



Résultats

- Total des charges:
CHF 3'635'703.28
- Total des revenus de
fonctionnement:
CHF 667'504.84
- Contribution
communale encaissée:
CHF 3'405'626.56
- Excédent de revenus:
CHF 437'428.12

		Comptes annuels 2024		Budget 2024		Comptes annuels 2023	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	Administration générale	565 675,66	106 455,89	513 940,00	79 730,00	311 854,64	73 543,44
	Excédent de charges		459 219,77		434 210,00		238 311,20
1	Service Officiel des curatelles	1 068 874,66	522 883,40	1 135 860,00	490 000,00	910 262,14	428 022,11
	Excédent de charges		545 991,26		645 860,00		482 240,03
3	Culture, sport et loisirs	6 000,00		6 000,00		3 500,00	
	Excédent de charges		6 000,00		6 000,00		3 500,00
5	Petite Enfance	1 732 247,16	22 565,55	2 095 000,00	20 000,00	1 770 340,85	17 508,75
	Excédent de charges		1 709 681,61		2 075 000,00		1 752 832,10
7	Protection de l'environnement et	8 448,20		17 000,00		9 591,80	
	Excédent de charges		8 448,20		17 000,00		9 591,80
8	Economie et tourisme	254 457,60	15 600,00	273 556,00	15 000,00	206 345,95	8 400,00
	Excédent de charges		238 857,60		258 556,00		197 945,95
9	Contribution des communes		3 405 626,56		3 405 626,00		2 632 640,23
	Excédent de revenus/charges	437 428,12		-31 000,00		-51 780,85	
Totaux		4 073 131,40	4 073 131,40	4 010 356,00	4 010 356,00	3 160 114,53	3 160 114,53

Excédent de la contribution communale

Activité	Charges nettes	Contribution communale	Ecart
▪ Administration	CHF 459 219,77	CHF 417 070,08	+CHF 42 149,69
▪ Service Officiel des curatelles :	CHF 545 991,26	CHF 632 000,10	- CHF 86 008,84
▪ Culture, sport et loisirs	CHF 6 000,00	CHF 6 000,10	- CHF 0,10
▪ Petite Enfance en Glâne :	CHF 1 709 681,61	CHF 2 075 000,06	- CHF 365 318,45
▪ Aménagement territoire – PDR	CHF 8 448,20	CHF 17 000,12	- CHF 8 551,92
▪ Economie et tourisme	CHF 238 857,60	CHF 258 556,10	- CHF 19 698,50
Total	CHF 2 968 198,44	CHF 3 405 626,56	- CHF 437 428,12

Petite Enfance: - 18%

Service Officiel des curatelles: -15%

Administration générale: +6%

Dépassements supérieurs à 25% du budget à valider selon règlement des finances

	Comptes 2024	Budget 2024	Ecart C/B 2024	
			En CHF	%
0110.3099.00	Frais assemblées et autres frais (apéritif, cadeaux)	3 106.75	2 000.00	1 107 55%
0120.3000.00	Traitement et jetons du comité de direction	27 424.75	20 000.00	7 425 37%
0120.3000.01	Traitement et jetons de la commission Synergies et structure	7 430.00	0.00	7 430 100%
0120.3050.00	Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	1 060.25	0.00	1 060 100%
0120.3054.00	Cotisations patronales aux caisses de comp. pour all. Fam.	407.30	0.00	407 100%
0120.3099.00	Frais des séances et autres frais du comité	3 989.60	2 000.00	1 990 99%
0120.3170.01	Frais de déplacements et autres frais - commission Synergies et structure	410.20	0.00	410 100%
0220.3054.00	Cotisations patronales pour allocations familiales	8 238.27	4 000.00	4 238 106%
0220.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau	9 000.15	2 000.00	7 000 350%
0220.3118.00	Acquisitions de logiciels, licences	45 042.00	30 000.00	15 042 50%
0220.3130.00	Frais de ports et de téléphones	3 511.30	2 000.00	1 511 76%
0220.3133.00	Charges d'utilisation pour l'informatique	6 745.05	500.00	6 245 1249%
0220.3151.00	Entretien des machines, appareils véhicules et outils	388.65	0.00	389 100%
0220.3158.00	Entretien des imm. incorporelles (maint. informatique)	7 685.90	5 000.00	2 686 54%
0220.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	1 692.40	1 000.00	692 69%
1400.3110.00	Acquisition de meubles et appareils de bureau	8 032.00	3 000.00	5 032 168%
1400.3130.20	Frais Saidef pour destruction de documents confidentiels	121.30	0.00	121 100%
1400.3150.00	Entretien des meubles et appareils de bureau	2 282.90	1 000.00	1 283 128%
5451.3050.00	Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	3 155.00	1 900.00	1 255 66%
5451.3102.00	Imprimés et publications	613.10	500.00	113 23%
5451.3130.00	Frais bancaires et postaux	90.00	50.00	40 80%

Compte des investissements

		Comptes 2024		Budget 2024		Comptes 2023		Ecart C/B 2024	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	En CHF	%
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	25 298.55	0.00	65 000.00	0.00	90 503.10	0.00	-39 701	-61%
7900	Plan directeur régional	25 298.55	0.00	65 000.00	0.00	90 503.10	0.00	-39 701	-61%
7900.5290.00	Plan directeur régional	25 298.55		65 000.00		90 503.10		-39 701	-61%
	Totaux	25 298.55	0.00	65 000.00	0.00	90 503.10	0.00	-39 701	-61%
	Excédent des dépenses		25 298.55		65 000.00		90 503.10	-39 701	-61%
	Totaux	25 298.55	25 298.55	65 000.00	65 000.00	90 503.10	90 503.10		

> Total des dépenses au 31.12.2024: CHF 426'136.20

Bilan arrêté au 31.12.2024

- > Total du bilan: CHF 1'373'496.88
 - > Capital-propre au 01.01.2024: CHF 375'825.36
 - > + Résultat annuel (excédent revenus): CHF 437'428.12
 - > Capital-propre au 31.12.2024: CHF 813'253.48

Rapport de l'Organe de révision



Rapport de la commission financière

M. Julien Ronce

Secrétaire de la commission financière



Présentation des comptes 2024

Questions ?



Approbation des comptes 2024

Approbation





5. Election de membres du Comité de direction

👉 **Représentant de la Commune de Rue :**

M. Joseph Aeby, Syndic

👉 **Représentant de la Commune de Grangettes :**

M. Joël Castella, Syndic

Election par acclamation



6. DIVERS

- 6.1 Plan directeur régional: information



Simon Richoz

Directeur



Information sur l'approbation du plan directeur régional

- > Le plan directeur régional (PDR) a été approuvé par le Conseil d'Etat
- > Globalement, le résultat est très positif: l'essentiel du contenu est accepté sans réserve
- > Des conditions ont été fixées et la région dispose de 1 an pour adapter le PDR et le soumettre à nouveau au canton
 - > Beaucoup d'aspects formels et informatifs à actualiser
- > Le PDR déploie dès à présent ses effets sur les communes
 - > L'AGR est consultée par le canton sur toutes les modifications de plans d'aménagement local

Effets immédiats du PDR au niveau communal

- > Toutes les extensions de zone à bâtir au niveau communal ne pourront se faire que si elles sont conformes au PDR:
 - > A l'intérieur du territoire d'urbanisation actualisé
 - > En adéquation avec la stratégie régionale des zones d'activités pour les zones concernées

Rappel de l'application des principes de la loi sur l'aménagement du territoire

- > Être conforme au PDR ne permet pas de contourner les principes de la loi et du plan directeur cantonal qui s'appliquent de façon indépendante
 - > Pas de garantie que l'on puisse réaliser les zones prévues dans le PDR
- > La priorité est donnée aux zones à bâtir existantes (celles qui sont déjà affectées dans le plan d'aménagement communal)
- > A l'échelle communale, les extensions de zones à bâtir prévues dans le PDR ne sont possibles que si toutes les mesures de densification ont été étudiées et si le besoin de nouvelle zone est avéré (critères de dimensionnement du plan directeur cantonal)

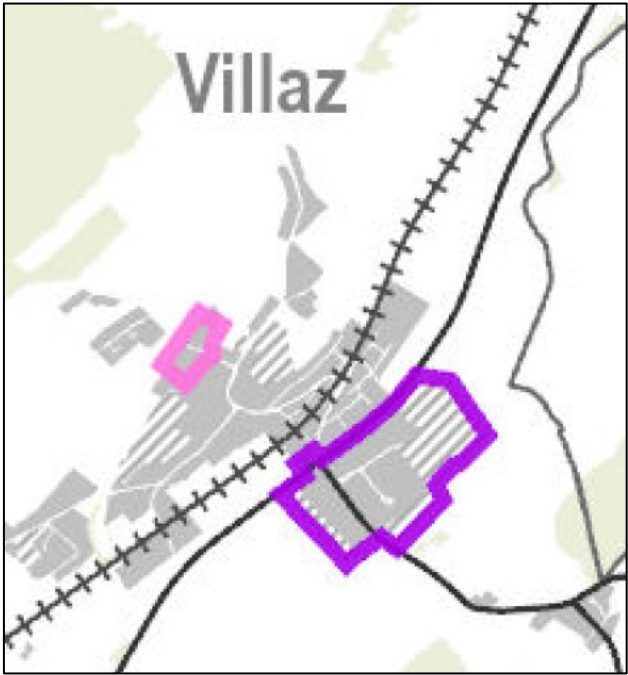
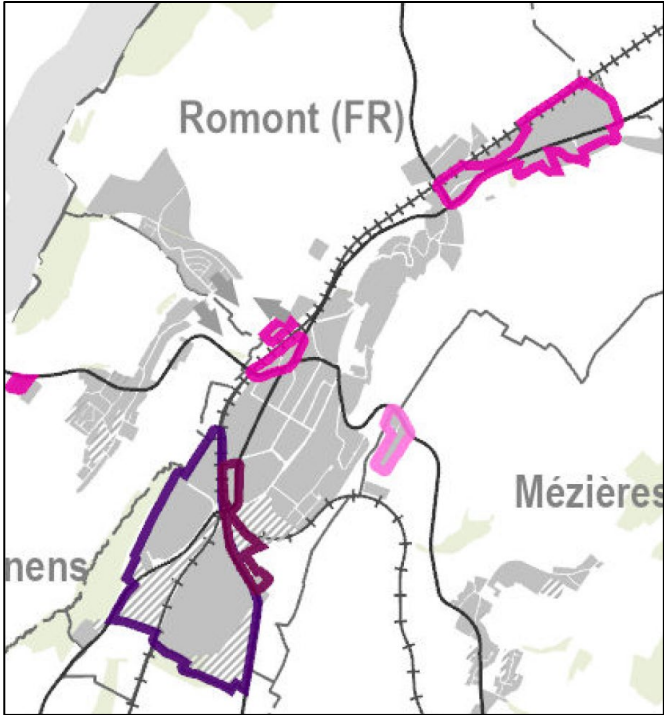
Adaptations du territoire d'urbanisation

- > 12 adaptations du territoire d'urbanisation sont approuvées
- > 7 sont refusées parce qu'elles ne sont pas conformes à la loi sur l'aménagement du territoire ou aux critères du plan directeur cantonal, notamment le niveau de desserte en transports publics
 - > L'examen préalable cantonal était déjà clair au sujet de ces 7 «cas»
 - > L'AGR a en revanche obtenu le maintien de l'extension prévue sur le site d'Electroverre à Romont à condition que la desserte en transports publics soit optimisée

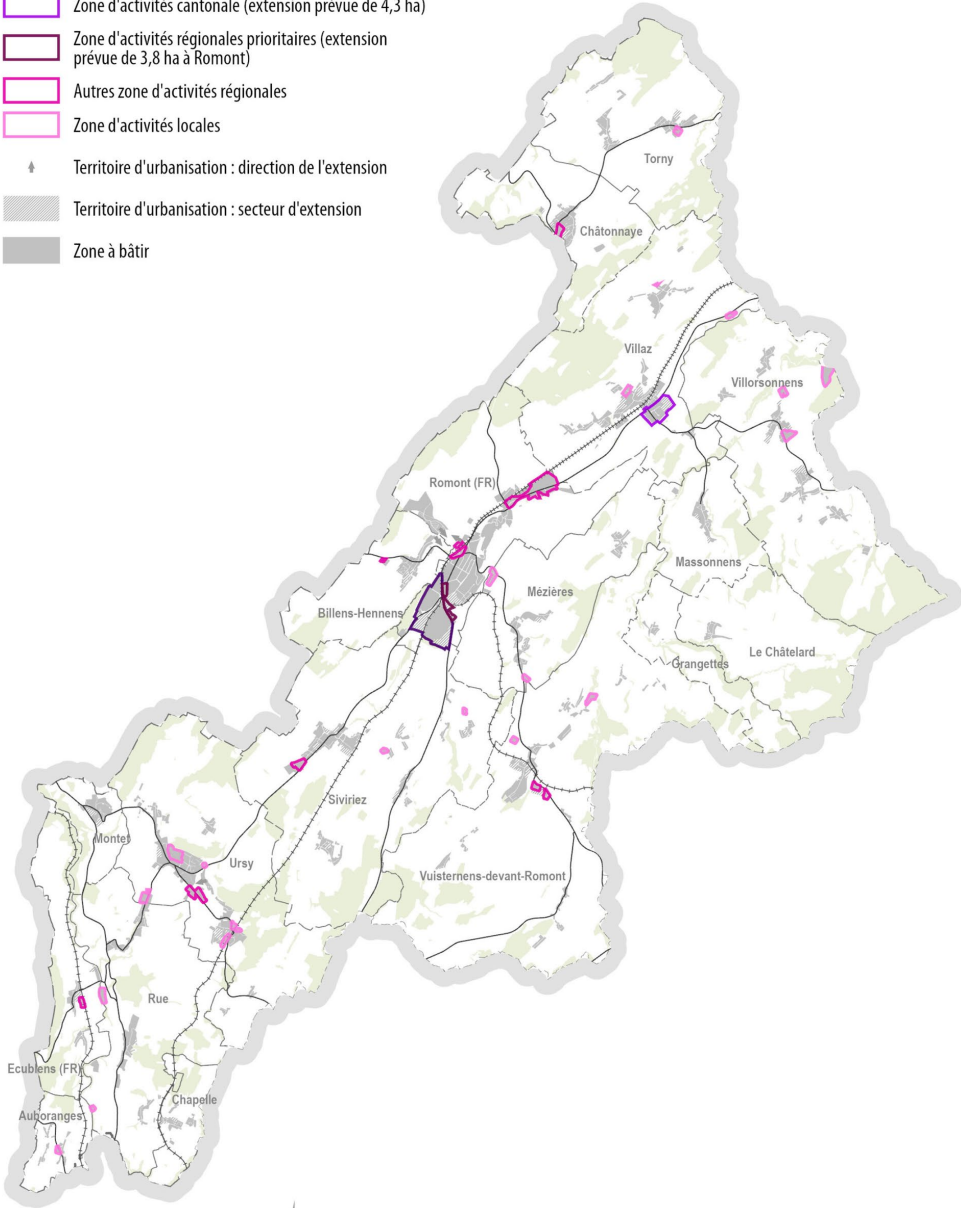
Stratégie régionale des zones d'activités

- > Les éléments essentiels de la stratégie régionale sont approuvés
- > Des clarifications doivent être apportées par rapport au potentiel global d'extension (chiffres), mais cela ne remet pas en cause les priorités choisies
- > Le périmètre précis de la zone cantonale de Villaz doit être rediscuté / affiné
- > La zone d'activités «Romont, sous-gare» n'est pas approuvée en tant que zone d'activités régionale
 - > Le développement du secteur de la gare sera coordonné directement au niveau du plan directeur cantonal

Stratégie régionale des zones d'activités



- Secteur stratégique (extension prévue de 6,8 ha)
- Zone d'activités cantonale (extension prévue de 4,3 ha)
- Zone d'activités régionales prioritaires (extension prévue de 3,8 ha à Romont)
- Autres zone d'activités régionales
- Zone d'activités locales
- Territoire d'urbanisation : direction de l'extension
- Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
- Zone à bâtir



Prochaines étapes

- > Rencontre des communes concernées par les effets du PDR avec la commission Aménagement et Economie)
- > Préparation d'une mise à jour du PDR
 - > Stratégie des zones d'activités à affiner avec potentiellement de nouvelles extensions possibles
 - > Pas (ou peu) de marge de manœuvre pour les autres domaines
- > Nouvelle consultation publique et examen cantonal sur les éléments modifiés

Information sur le plan directeur régional approuvé

Questions ?



6. DIVERS

➤ 6.1 Autres

- Date de la prochaine assemblée: le 5 novembre 2025



Merci de votre
attention et confiance



Merci